

Annexe au Rapport Annuel des contrôles réalisés en FRANCE en 2017

Décision de la Commission 2013/188/CE

Informations complémentaires

Partie I – Explications relatives aux données figurant sur le rapport officiel

- I.1. interprétation des données saisies dans la 1ère colonne des tableaux
- I.2. ligne « sanctions imposées »
- I.3. analyse des artefacts

Partie II – Données complémentaires

Contrôles réalisés dans le cadre de la délivrance des autorisations administratives
Lieu de réalisation des contrôles en cours de transport

Partie III – Analyse et Plan d'Action

Partie I – Explications relatives aux données figurant sur le Rapport officiel

I.1. interprétation des données saisies dans la 1ère colonne des tableaux par espèces

a) contrôle de l'aptitude au transport au départ des voyages de longue durée (art 15§2)

Ce contrôle étant réalisé systématiquement dans le cadre du contrôle physique lié à la certification sanitaire, c'est par défaut le nombre de carnets de route validés qui est indiqué en première ligne de la colonne 1 des tableaux.

Les carnets de route n'étant validés que lorsque la programmation est estimée conforme et réaliste, il n'y a pas de non-conformité dans la colonne 1. Le nombre de carnet de route refusés ou faisant l'objet de demandes de ré-organisation du voyage n'est pas comptabilisé.

b) contrôles après le déchargement en abattoirs

Les non-conformités au R(CE)1/2005 constatées après déchargements à l'abattoir sont enregistrées dans les mêmes conditions que les contrôles aux déchargements : par conséquent, toutes les inspections au titre du R(CE)1/2005 réalisées en abattoirs apparaissent dans la colonne 2 (contrôles en cours de transport) des différents tableaux par espèce.

Sur les 2045 contrôles en cours de transport réalisés en 2017, **1308** concernent des contrôles en abattoirs pour 2017, répartis comme suit : Bovins (693 contrôles en abattoir sur 1146 au total), Porcins (203 sur 253), Ovins Caprins (76 sur 109), Équidés (5 sur 66), , Volailles (273 sur 291), Autres espèces (41 sur 49). Par ailleurs, 17 contrôles en abattoir n'ont pas pu être exploités sur ces tableaux, l'espèce n'ayant pas été indiquée.

I.2. Ligne « sanctions imposées »

Les conditions d'enregistrement des suites des contrôles dans la base de données vétérinaire nationale (SIGAL) utilisée en 2017 ne permettent pas de ventiler les sanctions pénales par espèces, c'est pourquoi il apparaît un zéro sur cette ligne dans tous les tableaux : le total des sanctions pénales enregistrées dans SIGAL apparaît sur le dernier tableau, soit **46**.

Ces sanctions portent sur les manquements suivants : transport sans autorisation (x5), conduite sans certificat de compétence (x4), Véhicule non conforme (x7), Animaux inaptes (x30).

Les modalités d'enregistrement des suites des contrôles vont être modifiées à partir des inspections qui seront enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2019 (mise en production d'une nouvelle base de données) : les rapports 2018 souffriront par conséquent du même problème.

I.3. Analyse des erreurs de saisie

131 inspections en cours de transport sur **2045** n'ont pas permis d'obtenir de résultats exploitables, principalement parce que l'espèce n'a pas été indiquée au moment de l'enregistrement de ces contrôles (impossible d'en ventiler les résultats dans l'un ou l'autre des tableaux par espèce). Toutes erreurs d'enregistrements confondues (ne permettant pas l'exploitation complète des données), la somme du nombre des inspections exploitables exprimées en colonne 2 des tableaux est donc de **1914** au lieu de 2045.

Partie II – Données complémentaires

A noter par ailleurs que **202** inspections en cours de transport, sur les 2045 inspections réalisées en France en 2017, ont concerné des **transporteurs d'autres États membres** de l'Union européenne (soit un peu moins de **8 %** des contrôles réalisés en cours de transport : encore en baisse par rapport à l'année précédente).

En 2017, la durée des voyages ayant fait l'objet de contrôle en cours de transport a été enregistrée :

Transport de moins de 8 heures	1602
Transport de plus de 8 heures	351
Descripteur non renseigné	19
Descripteur absent	73

Contrôles réalisés dans le cadre de la délivrance des autorisations administratives

		2017
Autorisations « Transporteurs » (articles 5 et 6)	Nombre total d'Autorisations « Transporteurs » délivrées :	1293
	pour transports < 8h (Type 1 : article 10)	988
	pour transports de longue durée (Type 2 : article 11)	305
Agréments « Moyens transport » (article 7)	Agréments Véhicules routiers (article 18)	333
	Agréments Navires bétaillers (article 19)	0
Certificats « convoyeurs » (articles 6.5)	Certificats de compétence (article 17.2)	1683

Lieux de réalisation des contrôles en cours de transport

TOTAL des INSPECTIONS RÉALISÉES		2045
Lieux de réalisation des contrôles :	en abattoirs	1308
	sur marchés	46
	en postes de contrôle	22
	en centres de rassemblement UE	86
	sur route	127
	en aéroports	18
	Ports (hors points de sortie)	41
	en points de sortie	160
	en élevages	35
	en d'autres lieux	103
	lieux non renseignés / descripteur absent	17 / 80

AUDIT des Contrôles

L'administration centrale a procédé en 2017 à l'audit de 4 structures locales au titre de la certification sanitaire aux exportations et aux échanges intraUE, qui comportait un volet « carnet de route » : ces tous premiers audits internes ont permis de mettre en évidence une situation très hétérogène en fonction des sites, allant de contrôles très rigoureux à des contrôles très incomplets.

Partie III – Analyse et Plan d'action

- Analyse comparée 2016 / 2017 :

Le nombre total de contrôles en cours de transport enregistré en 2017 (2045 inspections) est inférieur à celui de 2014 (2439 inspections). Cette baisse du nombre des contrôles en cours de transport est, cette année encore, liée à une mobilisation des agents sur d'autres priorités en matière de santé publique vétérinaire (gestion des crises sanitaires).

Le nombre de carnets de route validés sur les lieux de départ apparaît en nette augmentation entre 2017 (33178) et 2016 (26140), mais il est possible que cette augmentation soit en fait le reflet d'une amélioration de l'enregistrement de la réalisation de ces contrôles.

Le nombre de contrôles a posteriori en revanche est en augmentation significative (10928 en 2017 contre 8399 en 2016), pour un nombre de non-conformités constatées en très légère diminution (587 en 2017 contre 596 en 2016).

Comme les années précédentes, les manquements en relation avec les aspects documentaires (autorisation, certificats, agréments, documents à bord) sont toujours les plus importants, quoiqu'en diminution par rapport à l'année dernière pour les bovins. Pour les volailles en revanche, les non-conformités les plus fréquentes constatées en 2017 relèvent des pratiques de transport.

Remarque : la France n'a pas exporté de bovins vers la Turquie en 2017.

- Plan d'action 2018

Administration Centrale

Les audits techniques portant sur le contrôle des carnet de route initiés en 2017 doivent se poursuivre en 2018. L'administration centrale souhaite également organiser en 2018 des audits plus généraux sur les contrôles à réaliser au titre de la protection animale, incluant notamment l'ensemble des autres contrôles prévus en application de la réglementation relative au transport des animaux.

Deux groupes de travail « transports de longue durée » et « aptitude au transport – abattage à la ferme » initiés en 2017 doivent se poursuivre avec toutes les parties prenantes (transporteurs, éleveurs, négociants, abatteurs, associations de protection animales, vétérinaires, agents en charge des contrôles, administration centrale), pour continuer à encourager la rédaction de bonnes pratiques.

Instruction aux services de contrôle

Le ciblage des contrôles à réaliser en centre de rassemblement reste une priorité pour 2018.

Le contrôle de l'aptitude au transport à l'arrivée en abattoir d'ongulés domestique a fait l'objet d'une instruction afin d'améliorer les suites à mettre en œuvre en cas de constat d'arrivée d'un animale inapte en abattoir.